COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-6-2-57

OBJET : AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 2021SMOE01 – Mission de programmiste -CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À PARTIR DE LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT À AUVILLAR

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC1-6-2-57

OBJET : AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 2021SMOE01 – Mission de programmiste -CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À PARTIR DE LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT À AUVILLAR

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation relative à des missions de programmiste pour la création du musée de la Faïence et de la batellerie à partir de la réhabilitation d'un bâtiment communautaire existant à Auvillar, décomposée en cinq phases, par voie de procédure adaptée selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Par avenant n°2 en date du 18 avril 2024, la société EMBASE a repris l'intégralité des missions de la phase 5 relatives à l'assistance en étape conception (esquisse, Avant Projet Sommaire...) jusqu'à la validation de la phase Projet, confiée à la société CULTURE & CO, à savoir :

- Analyse Avant Projet Définitif : pour un montant de 2 875 € HT, soit 3 450 € TTC
- Analyse PRO : pour un montant de 2 875 € HT, soit 3 450 € TTC

Soit un coût total de 5 750 € HT, soit 6 900 € TTC.

La Commission des Plis s'est tenue le 18 juin 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°3.

L'objet du présent avenant n°3 vise à l'ajout d'une réunion complémentaire pour la participation à un atelier de travail technique en vue de la finalisation de l'APD du musée de la faïence, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration compris, et s'élève à la somme de 1 200€ HT.

Montant initiale du marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 59 995,00 €
- Montant TTC : 71 994,00 €

Montant de l'avenant n°3 :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 200,00 €
- Montant TTC : 1 440,00 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 2 %

Nouveau montant du marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 61 195,00 €
- Montant TTC : 73 434,00 €

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant n°3 tel que détaillé ci-dessus ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°3 tel que détaillé ci-dessus ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 29 JUIL. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 JUIL. 2024

AR Préfecture

AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D’ŒUVRE2021SMOE01 – Mission de programmiste -Création du musée de la Faïence et de la batellerie à partir de la réhabilitation d’un bâtiment communautaire existant à Auvillar

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240722-2024BC1_6_2_57-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_6_2_57
Date de décision :	22/07/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-6-2-0-0 (Commande Publique / Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre / avenants)
Fichier acte :	2024BC1-6-2-57- AVEANT MOE 2021SMOE01- Mission de programmiste - Création du musée de la Faïence et de la batellerie à partir de la réhabilitation d’un bâtiment communautaire existant à Auvillar. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	29/07/2024 11:18:34
Date de réception de l'AR :	**29/07/2024 11:18:48**